

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

Séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue le 10 avril 2012 à 19 :30 heures au lieu habituel des sessions, 4050, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES :

Mme Marthe Blanchette	poste # 1
M. Pierre Guilbault	poste # 2
M. Pierre Venne	poste # 3
M. Réjean Belleville	poste # 4
Mme Christine Marion	poste # 5
M. Michel Picard	poste # 6

Formant quorum sous la présidence de
Madame Céline Geoffroy Mairesse

Est également présente:
La directrice générale, secrétaire-trésorière
Madame Micheline Miron

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
 1. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2011
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 mars 2012 à 19h30
4. Approbation des comptes payables et payés
5. Correspondance
6. Rapport des comités
7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs
8. Urbanisme et mise en valeur du territoire
 1. Demande de morcellement et d'autorisation à des fins autres que l'agriculture, visant une partie du lot 379 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, situé sur la rue Principale, propriété de Madame Nathalie Gagnon.
9. Avis de motion
 1. Avis de motion avec dispense de lecture de la présentation du règlement 04-2012 décrétant une dépense et un emprunt de 267 800\$ pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de voirie sur la rue Guilbault phase 2
 2. Avis de motion avec dispense de lecture de la présentation du règlement 05-15-2012 en vue de modifier la zone R-03-1 au détriment de la zone R-03
10. Adoption des règlements
 1. Adoption du règlement 03-2012 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes
 2. Adoption du premier projet de règlement 05-15-2012 modifiant le règlement 05-1992 intitulé règlement de zonage (Modifier la zone R-03-1 au détriment de la zone R-03)

11. Affaires nouvelles
 1. Horaire d'été
 2. Conciliateur-arbitre
 3. Demande d'aide financière - Inondation du 21 mars 2012
 4. Demande de financement au Pacte de la ruralité pour la réalisation de Lourdes en Fleurs
 5. Autorisation pour la tenue de l'évènement festival western à Notre-Dame-de-Lourdes
 6. Offre de services professionnels actualisée – Développement domiciliaire – Phase 2 rue Guilbault
 7. Système téléphonique
 8. Achat d'équipements récréatifs pour le parc Paul-Émile Asselin
12. Varia
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil ;

2012-04-49

Il est proposé par Pierre Guilbault,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2.1 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2011

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, un avis public a été donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes le 15 mars 2012, à l'effet que les rapports financiers seraient déposés à la présente séance.

En conformité des dispositions du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier pour l'année 2011 de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes et atteste qu'il a été préparé conformément à la Loi et reflète la situation financière véritable de la municipalité. Ce rapport pour l'année 2011 est confiné aux archives municipales et fait partie intégrante du présent procès-verbal comme si tout au long récité.

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose également le rapport du vérificateur Stéphane Bérard, ca., concernant l'exercice financier 2011 dont copie est annexée audit rapport financier 2011 de la municipalité.

2012-04-50

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

D'approuver le rapport financier et le rapport du vérificateur au 31 décembre 2011 tel que présenté par madame Mélanie Livernoche, ca., de la firme Stéphane Bérard, ca.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 mars 2012

2012-04-51

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 mars 2012.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4. Approbation des comptes payables et payés

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil de l'approuver.

2012-04-52

Il est proposé par Christine Marion,
Et résolu :

D'approuver les comptes au montant de 110 684,92 \$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

5. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

2012-52 Budget 2012 OMH et révision budgétaire OMH 2012

2012-04-53

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

D'approuver le budget 2012 de la Société d'Habitation du Québec au montant de 188 600\$ démontrant un déficit à partir de 98 517 dont 10% soit 9 852\$ est payable par la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

D'approuver les révisions budgétaires de la Société d'Habitation du Québec pour l'Office Municipal d'Habitation de Notre-Dame-de-Lourdes pour l'exercice financier 2012 au montant de 46 392\$ déclarant un déficit de 3 510\$ dont 10% soit 351\$ est payable par la municipalité

Le conseil autorise les dépenses 9 852\$ et 351\$ concernant 10% du déficit payable par la municipalité à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2012-53 DÉPÔT DE LA CANDIDATURE DU PROJET « VIEILLIR EN DEMEURANT DANS SA COMMUNAUTÉ RURALE » AU PRIX RURALIA-DESJARDINS 2012

ATTENDU le lancement par Solidarité rurale du Québec et le Mouvement des caisses Desjardins du Prix Ruralia-Desjardins à compter de 2012;

ATTENDU l'attribution d'une bourse de 25 000 \$ visant à récompenser un projet d'initiative citoyenne, planifié ou en cours de réalisation;

ATTENDU QUE le projet « Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale » est axé sur la concertation et la mobilisation des différents milieux ;

ATTENDU le nombre important de citoyens et de partenaires rejoints par le projet;

ATTENDU la participation financière et humaine des sept municipalités rurales de la MRC de Joliette au sein du projet;

EN CONSÉQUENCE,

2012-04-54

Il est proposé par Christine Marion,
il est unanimement résolu par les membres de ce Conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2- D'appuyer la candidature du projet « Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale » au concours Prix Ruralia-Desjardins.
- 3- De transmettre copie conforme de la présente résolution à la MRC de Joliette.

2012-54 Organisme des bassins versants de la zone Bayonne – Carte de membre

2012-04-55

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

D'autoriser l'adhésion de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes à l'organisme des Bassins Versants de la Zone Bayonne et d'autoriser le paiement de la carte de membre au montant de 10\$

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2012-55 Congrès des directeurs généraux – Thème professionnel engagé humain

2012-04-56

Il est proposé par Michel Picard,
Et résolu :

D'autoriser l'inscription de madame Micheline Miron au congrès ADMQ qui se tiendra à Québec les 6-7-8 juin 2012.

Le conseil autorise la dépense d'inscription au montant de 450\$ + les taxes. Le conseil autorise les dépenses d'hébergement, de kilométrage et de repas et en autorise le remboursement sur présentation de pièces justificatives.

Le conseil autorise le paiement des dépenses à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2012-56 Bibliothèque de Notre-Dame-de-Lourdes – Demande d'augmenter le montant de caisse à 2 000\$

2012-04-57

Il est proposé par Marthe Blanchette,
et résolu :

D'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 1 000,00 \$ pour la bibliothèque afin d'augmenter la caisse de la bibliothèque à 2 000\$. Cette somme servira à l'achat de livres et d'autres dépenses diverses. La responsable émettra périodiquement un rapport au conseil sur les dépenses encourues afin de recevoir un remboursement.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

6. Rapport des comités

Madame Marthe Blanchette

Maison des jeunes, un bilan a été fait nous avons :
Finalisé l'incorporation
Clarifié les documents avec la caisse
Fait l'inscription pour les déductions à la source
Demandé un numéro de charité pour l'obtention de subventions
Préparé les états financiers
Fait une demande de financement pour un étudiant
Fait une demande auprès de la députée fédérale madame Raynault.

La Maison des jeunes a été ouverte les mardis et les jeudis soirs. De 7 à 10 jeunes sont présents régulièrement. Il y a entre 20 et 30 jeunes qui sont inscrits.

La Maison des jeunes fonctionne très bien, elle est en bonne santé.

Monsieur Pierre Venne

Je suis au courant du cabanon à la patinoire, le dossier chemine.

Madame Céline Geoffroy, mairesse

La fête des bénévoles aura lieu le 19 avril, des invitations ont été envoyées.

La taxe d'accise a été acceptée, nous ferons des travaux prochainement.

7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs

Le conseil prend acte de dépôt du rapport :

- Sur les travaux publics et autres services administratifs dont copie est déposée aux archives de la municipalité

8. Urbanisme et mise en valeur du territoire

8.1 Demande de morcellement et d'autorisation à des fins autres que l'agriculture, visant une partie du lot 379 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, situé sur la rue Principale, propriété de Madame Nathalie Gagnon.

Considérant la demande déposée par Madame Nathalie Gagnon ;

Considérant que cette demande ne vise qu'une superficie de 8 300 mètres carrés ;

Considérant que ladite demande vise la vente d'une partie de lot ;

Considérant que la réalisation dudit projet n'aura pas pour effet d'affecter le potentiel agricole des lots avoisinants ;

Considérant que la superficie visée est actuellement utilisée par l'acquéreuse ;

Considérant que la superficie visée contient un lac artificiel utilisé par la propriétaire du lot 379-1, soit Madame Simone Laporte ;

Considérant que de faire droit à la présente demande n'aura pas de conséquence majeure sur les activités agricoles existantes ni sur le développement de ces activités agricoles ;

Considérant que la réalisation dudit projet n'aura pas d'effet quant à la création de nouvelles contraintes vis à vis de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement ;

Considérant que ce projet ne peut être réalisé qu'à cet endroit ;

Considérant que la réalisation du présent projet n'aura pas d'impact sur la préservation des ressources eaux et sols pour l'agriculture ;

Considérant que la réalisation du présent projet ne diminue pas significativement la superficie du lot d'origine sur lequel il se trouve ;

Considérant que le projet est à la fois conforme au schéma d'aménagement de la MRC et aux règlements d'urbanisme de la municipalité ;

Considérant que le comité consultatif est favorable à la présente demande;

En conséquence

2012-04-58

Il est proposé par Michel Picard,

Et résolu :

D'appuyer la présente demande auprès de la CPTAQ visant une partie du lot 379 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, propriété de Madame Nathalie Gagnon afin de morceler et de vendre une partie de lot à Madame Simone Laporte.

Adoptée à l'unanimité

9. Avis de motion

9.1 Avis de motion avec dispense de lecture de la présentation du règlement 04-2012 décrétant une dépense et un emprunt de 267 800\$ pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de voirie sur la rue Guilbault phase 2

Avis de motion avec dispense de lecture est donné par le conseiller Pierre Guilbault de la présentation du règlement 04-2012 décrétant une dépense et un emprunt de 267 800\$ pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de voirie sur la rue Guilbault phase 2

9.2 Avis de motion avec dispense de lecture de la présentation du règlement 05-15-2012 en vue de modifier la zone R-03-1 au détriment de la zone R-03

Avis de motion avec dispense de lecture est donné par le conseiller Michel Picard de la présentation du règlement numéro 05-15-2012 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage, tel que déjà amendé, en vue de :

- Modifier la zone R-03-1 au détriment de la zone R-03

10. Adoption des règlements

10.1 Adoption du règlement 03-2012 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

2012-04-59

Il est proposé par Marthe Blanchette,

Et résolu :

D'adopter le règlement 03-2012 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10.2 Adoption du premier projet de règlement 05-15-2012 modifiant le règlement 05-1992 intitulé règlement de zonage (Modifier la zone R-03-1 au détriment de la zone R-03)

2012-04-60

Il est proposé par Pierre Guilbault,

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 05-15-2012 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage, tel que déjà amendé, en vue de :

- Modifier la zone R-03-1 au détriment de la zone R-03

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11. Affaires nouvelles

11.1 Horaire d'été

2012-04-61

Il est proposé par Marthe Blanchette ,

D'autoriser l'horaire d'été 2012 du 24 juin 2012 au 24 août 2012.

Il y aura le même nombre d'heures travaillées par semaine mais le vendredi la fermeture du bureau se fera à midi.

Les heures seront reprises le matin à chaque jour de la semaine afin de compenser les heures de l'horaire régulier.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.2 Conciliateur-arbitre

CONSIDÉRANT l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales à l'effet que toute municipalité locale doit désigner une personne pour tenter de régler les mécontentements visés à l'article 36 de la même Loi ;

2012-04-62

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

De nommer le procureur de la municipalité conciliateur-arbitre pour tenter de régler les mécontentements visés à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.3 Demande d'aide financière - Inondation du 21 mars 2012

CONSIDÉRANT l'inondation du 21 mars 2012 survenue sur le territoire de Notre-Dame-de-Lourdes ;

CONSIDÉRANT QUE des résidences principales ont été inondées et ont subies des dommages;

CONSIDÉRANT le décret 1271-2011 pour l'inondation du 21 mars 2012 dont la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes est partie intégrante ;

2012-04-63

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

De demander de l'aide financière à la sécurité publique concernant l'inondation du 21 mars 2012.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.4 Demande de financement au Pacte de la ruralité pour la réalisation de Lourdes en Fleurs

CONSIDÉRANT que pour réaliser Lourdes en Fleurs ;

CONSIDÉRANT que ce projet représente un investissement d'environ 3 580 \$ et est admissible à l'aide financière du Pacte de la ruralité;

CONSIDÉRANT que ce projet est compatible avec les orientations du plan de développement de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

CONSIDÉRANT l'analyse du projet par le comité de développement de Notre-Dame-de-Lourdes et leur recommandation favorable au conseil municipal;

2012-04-64

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Christine Marion,
Et résolu :

D'APPROUVER la recommandation du comité de développement de Notre-Dame-de-Lourdes et d'appuyer le projet de réalisation Lourdes en Fleurs.

DE DEMANDER une aide financière d'un montant de 1 950\$ au Pacte de la ruralité.

DE CONTRIBUER pour une somme de 1 630\$ provenant du milieu.

DE MANDATER madame Céline Geoffroy, mairesse, et madame Micheline Miron, directrice générale et secrétaire-trésorière, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes aux fins de la présente.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.5 Autorisation pour la tenue de l'évènement festival western à Notre-Dame-de-Lourdes

CONSIDÉRANT l'article 6.9 du règlement 6-2008 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances :

Nul ne peut tenir une assemblée, un spectacle ou une exhibition à l'extérieur d'un bâtiment sans avoir obtenu au préalable une autorisation par résolution du Conseil municipal.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes est favorable à la tenue de l'évènement ;

2012-04-65

Il est proposé par Michel Picard,
Et résolu

D'autoriser la tenue de l'évènement Festival western à Notre-Dame-de-Lourdes du 18 au 20 mai 2012.

D'autoriser madame Nathalie Gagnon à vendre et servir de la boisson sur le site de l'évènement du 18 au 20 mai 2012. Madame Nathalie Gagnon devra obtenir un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux à cet effet..

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.6 Offre de services professionnels actualisée – Développement domiciliaire – Phase 2 rue Guilbault

2012-04-66

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu

D'autoriser la dépense de 10 850\$ + les taxes telle que présentée par le Groupe Forces Ingénieurs-Conseils pour la phase 2 rue Guilbault

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.7 Système téléphonique

2012-04-67

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'autoriser l'acquisition du système Toshiba par Bell tel que proposé dans l'offre de service au montant de 4 236,10\$ + les taxes

D'autoriser l'installation (programmation du système et des 9 postes) ± 1 000\$ + les taxes.

Le conseil autorise le paiement des dépenses à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.8 Achat d'équipements récréatifs pour le parc Paul-Émile Asselin

2012-04-68

Il est proposé par Christine Marion,
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 17 475,05\$ pour des modules de jeux tel que présenté dans l'offre de Go-Élan

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé ;

2012-04-69

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 20 heures 20

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Mairesse

Secrétaire-trésorière

«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».